



Compte-rendu

Comité Technique Ministériel

du 12 avril 2016

Un comité technique ministériel a été réuni le mardi 12 avril 2016 à partir de 14 h à Balard, sous la présidence du CGA Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration.

Ce CTM comportait 15 points à l'ordre du jour dont 3 points de communication n'appelant pas de vote des représentants des personnels.

La déclaration liminaire **Force Ouvrière** est jointe à ce compte rendu.

Une réponse à la déclaration de FO, notamment au sujet de la Guyane, le SGA a précisé que « les choses devaient se rétablir et elles se rétabliront ». Il a déclaré faire confiance à l'EMA pour rappeler cela aux autorités locales. Le général représentant l'EMA a quant à lui souhaité que le dialogue en Guyane soit apaisé et constructif. FO a rappelé qu'il appartenait au COMSUP local de parvenir à ce résultat.

Evoquant l'évolution des effectifs, le SGA a confirmé l'arrêt des déflations, rappelant que la priorité serait donnée aux unités opérationnelles, à la cyber-défense et au renseignement. Il reconnaît toutefois que le soutien est indissociable des forces. Le SGA a néanmoins réaffirmé que dans l'équation de l'arrêt des déflations, il y aura des plus et des moins...

Le SGA a déclaré que des discussions avec Bercy devaient avoir lieu au sujet du bordereau de salaire des ouvriers de l'Etat, que le MINDEF y prendra toute sa part et qu'une décision interviendrait d'ici le mois de juin.

Enfin, il s'est dit certain que les différents rapports, et notamment celui du contrôle général des Armées, seraient communiqués aux organisations syndicales avant le prochain CTM.

ORDRE DU JOUR

En l'absence de Patrick Daulny, Gérard Rey (FO) est désigné secrétaire de séance.

POINT I : APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CTM

Sans observation de la part des représentants des personnels, le PV est adopté à l'unanimité.

POINT II : PROJET D'ARRETE RELATIF AUX MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS ET LES ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE AUX SPORTS MILITAIRES

Ce projet s'inscrit selon l'EMA autour de trois axes ;

- Répondre aux besoins des armées (aptitude au combat)
- Axer le sport comme un élément de cohésion
- Ouvrir le sport dans les armées à la société civile

Plusieurs actions sont détaillées, comme par exemple la formation des personnels qualifiés pour le handicap ou encore l'accès aux personnels civils aux compétitions militaires nationales ou internationales...

La réforme du CNSD (Centre National des Sports de la Défense) se fait à enveloppe RH constante.

Force Ouvrière a évoqué la place des civils dans l'encadrement sportif, évoquant de récentes difficultés vécues par des personnels civils qui ont eu le sentiment d'être écartés de cet encadrement par les militaires. A cette interrogation, le commissaire directeur du centre répond qu'il n'y a pas d'ostracisme et que la compétence doit primer. Dont acte, mais nous serons néanmoins vigilants sur ce point.

Vote : 4 abstentions (CFDT/CFTC) - 3 contre (CGT) – 8 pour (FO-UNSA-CGC)

POINT III : PROJET D'ARRETE RELATIF A CERTAINS ORGANISMES RELEVANT DU CEMA

Ce texte concerne plusieurs organismes relevant de l'EMA, tels que la création du commandement de la cyberdéfense, le rattachement des bases navales outremer à la force d'action navale, la fusion du CIN Saint-Mandrier et de l'école de plongée en « Pôle écoles Méditerranée », le transfert du centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation ou encore le changement d'appellation de l'état-major de force et d'entraînement.

Fidèle à ses principes, **Force Ouvrière** s'est abstenue sur ce texte, considérant qu'ils revêtaient une importance toute relative pour les personnels civils et qu'il n'appartenait pas à une organisation syndicale de s'exprimer sur le bien-fondé d'un texte d'organisation. Nous laissons cela aux adeptes de la cogestion.

Vote : abstention à l'unanimité (y compris l'UNSA qui pourtant se félicite d'être à l'origine de l'article 43 de la LPM qui impose de passer les textes d'organisation dans les comités techniques...)

POINT IV : PROJET DE DECRET RELATIF A L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITE A CERTAINS OUVRIERS DE L'ÉTAT (ASCAA – AMIANTE)

Force Ouvrière comprend la remise à niveau de ce texte mais s'interroge sur l'alinéa de l'article 3 modifiant l'article 4 du décret et qui rajoute au texte en matière de rémunération « sous réserve qu'elles présentent un caractère régulier et habituel ».

Le SGA précise qu'il s'agit d'une simple transposition du texte Fonction publique et demande qu'une expertise soit menée afin qu'une circulaire précise les choses.

Vote : 1 abstention (CGC) – 3 contre (UNSA) – 11 pour (FO-CGT-CFDT/CFTC)

POINT V : PROJET DE DECRET RELATIF A L'ASCAA ATTRIBUES A CERTAINS FONCTIONNAIRES ET AGENTS NON TITULAIRES

Bien qu'étant favorable au texte, **Force Ouvrière** a déploré le fait que ce décret n'allait pas assez loin et constituait une légère avancée dans la mesure où cette allocation est attribuée lorsque la maladie est déclarée et non à l'agent ayant été exposé.

Vote : 1 abstention (CGC) – 3 contre (UNSA) – 11 pour (FO-CGT-CFDT/CFTC)

POINT VI : PROJET DE DECRET RELATIF AUX CARRIERES DE CERTAINS CORPS PARAMEDICAUX DE CATEGORIE A

Force Ouvrière a rappelé son opposition au protocole PPCR dont découle ce décret et a revendiqué une amélioration des possibilités d'avancement ainsi que l'ouverture des concours dans les 3^{ème} et 4^{ème} grade d'ICSGS, indiquant au passage que les agents de la filière paramédicale concernés attendaient autre chose qu'un classement en « petit A ».

Vote : 7 contre (FO-CGT) – 8 pour (CFDT/CFTC-UNSA-CGC).

POINT VII : PROJET DE DECRET RELATIF A L'ECHELONNEMENT INDICIAIRE DES CORPS CIVILS ET DE CERTAINS EMPLOIS DU MINDEF.

Ce texte concerne l'échelonnement indiciaire des infirmiers et cadres de santé, ce qui a amené **Force Ouvrière** à réaffirmer sa position développée au point précédent. Par ailleurs, nous avons rappelé notre revendication de voir ouvrir le premier grade aux cadres de santé civils, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans la mesure où les emplois correspondants sont tenus par des personnels militaires.

Vote : 7 contre (FO-CGT) – 8 pour (CFDT/CFTC-UNSA-CGC)

POINT VIII : PROJET DE DECRET RELATIF A LA DUREE DU TRAVAIL ET AUX REPOS APPLICABLES A CERTAINS AGENTS DU SERVICE DE SANTE ET DANS LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DE L'ARMEE DE TERRE

Force Ouvrière se félicite que la DRH-MD et l'employeur DIRISI aient pris la décision de ne pas étendre cette disposition dérogatoire H24 aux autres catégories professionnelles du MINDEF. Nous avons néanmoins porté à la connaissance du CTM une problématique d'application de ce décret notamment l'alinéa 2 de son article 3 qui fixe les bornes hautes de la durée du temps de travail. Devant des obligations de service et un absentéisme dû aux maladies, stages, congés, et autres obligations, les agents sont appelés à dépasser les 1600 heures dues annuellement et l'employeur manque de précision quant à la manière d'indemniser les agents. Une circulaire d'application permettrait de répondre à ces interrogations.

Vote : 4 abstentions (CFDT/CFTC) – 3 contre (CGT) – 8 pour (FO-UNSA-CGC)

POINT IX : PROJETS DE DECRET ET D'ARRETE PORTANT DELEGATION DE POUVOIR AU PROFIT DES CMG, DU SPAC ET DES EMPLOYEURS DE PROXIMITE

Tout en présentant les projets de texte, la DRHMD précise qu'il n'y aura pas de création d'une CAPL pour les « corps sociaux » rattachée au CMG de Bordeaux contrairement à ce qui était prévu dans la mesure où les assistantes de service social seront « normées » à Bac + 3 en catégorie A en 2018.

Force Ouvrière, bien qu'étant favorable au renforcement du rôle des CMG, s'est interrogée sur la capacité des CMG et du SPAC à absorber ce surcroît de mission qui se rajoute à la reprise de GA/Paie, mettant l'accent sur la souffrance au travail qui existe aujourd'hui dans ces services. Par ailleurs, nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la SDP et sur l'uniformisation des pratiques entre les CMG. Nous avons également demandé une clarification dans la gestion de la BNE. Le chef du SRHC a annoncé qu'une nouvelle BNE verrait le jour au 2^{ème} semestre 2016 et que les CMG seraient au centre du dispositif.

En réponse, le SGA affirme suivre personnellement le dossier de la SDP et y avoir autorisé un sureffectif

de 4 agents afin de « décrystalliser » les dossiers de pension. Il s'est dit conscient des difficultés des CMG, a affirmé qu'il fera attention aux effectifs et a annoncé qu'Alliance devrait basculer dans 3 ans vers une version consolidée qui devrait améliorer les conditions de travail des agents.

Vote : 3 contre (CGT) –

12 pour (FO-CFDT/CFTC-UNSA)

POINT X : PROJET D'ARRETE FIXANT LA LISTE DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION OUVRANT DROIT A CERTAINES INDEMNITES

Force Ouvrière a rappelé le contexte (CTM 24/11/2015) et a fait le constat que les restructurations perdurent malgré les décisions du chef de l'état. De plus, aucune traduction de ces intentions n'est faite en chiffres sur le rééquilibrage PM/PC. Compte tenu de tout cela, **Force Ouvrière** est défavorable à un texte qui certes crée des droits pour les agents touchés par ces mesures, mais ces mêmes agents n'en auraient pas besoin s'ils n'étaient pas restructurés.

Vote : 8 abstentions (CFDT/CFTC-UNSA-CGC) – 7 contre (FO-CGT)

POINT XI : PROJET D'ARRETE FIXANT LA LISTE DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION OUVRANT DROIT AU CIA

Même observation qu'au point X

Vote : 8 abstentions (CFDT/CFTC-UNSA-CGC) – 7 contre (FO-CGT)

POINT XII : PROJET D'ARRETE FIXANT LA LISTE DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION OUVRANT DROIT AU CONGE DE RESTRUCTURATION

Même observation également qu'au point X et XI

Vote : 8 abstentions (CFDT/CFTC-UNSA-CGC) – 7 contre (FO-CGT)

POINT XIII : POINT DE COMMUNICATION SUR LES LIENS ENTRE LES MILITAIRES ET LES CIVILS AU MINDEF (RAPPORT DE LA DRHMD)

Un long débat s'engage sur ce sujet, **Force Ouvrière** rappelant que si on ne réagit pas sur les effectifs et si on ne parvient pas à rééquilibrer les effectifs militaires-civils sur les fonctions de soutien, il ne sera plus nécessaire d'évoquer le sujet des liens entre les militaires et les civils dans quelques années.

POINT XIV : MISE EN PLACE DU REFERENTIEL DES EMPLOIS MINISTERIELS

L'objectif est de fusionner tous les référentiels existants afin d'établir un référentiel unique pour les militaires et les civils. La mise en place du REM et de son support SI « AUDACE » a été actée par le SGE en décembre 2015.

Le REM répertorie 7060 emplois-type regroupés en 32 familles et 158 filières professionnelles. Il sera opérationnel et se substituera aux référentiels actuels au 1^{er} janvier 2017.

Force Ouvrière, tout en se félicitant de la mise en place d'un référentiel unique, a demandé des précisions sur le positionnement des ouvriers de l'Etat dans le REM. A cela le sous-directeur PRH a répondu que 513 emplois types d'ouvriers de l'Etat étaient répertoriés de niveau 21 à 31. Nous avons également insisté sur la nécessité de combler le fossé entre l'organisation et la gestion, l'outil « REO » n'étant pas forcément en adéquation avec la réalité du terrain. Pour la DRHMD, le REM n'est pas un outil de gestion, l'agent « pointant » à la fois sur un emploi REM en termes de compétence et sur le REO de son établissement en termes de poste. Le but est de mettre en concordance les deux approches afin de décrire des parcours professionnels. Vaste programme !

POINT XV : COMMUNICATION RELATIVE AU RIFSEEP

La DRHMD informe le CTM de la tenue d'une réunion relative au RIFSEEP le 19 avril 2016 qui précisera les modalités de classement en 3 groupes pour les SA et les TSEF et en 4 groupes pour les IEF ainsi que la répartition par employeur.

Force Ouvrière attend beaucoup de cette prochaine réunion, notamment pour les TSEF et IEF, et demande si, tel que cela a pu être fait pour les Adjoint Administratifs, une réunion de RETEX pour les ATMD aura bien lieu en fin d'année afin de revisiter la liste des emplois éligibles au G1. En effet, nous avons pu constater un fort décalage entre les employeurs dans la déclinaison du nombre de fonctions classées en G1. Pour la filière paramédicale, nous avons revendiqué la prime de service dans l'attente du RIFSEEP.

QUESTIONS DIVERSES

En question diverse, **Force Ouvrière** a une nouvelle fois revendiqué la mise en place de deux groupes de travail, un sur les métiers de TSEF ouverts aux ATMD et un autre sur les horaires de travail des personnels handicapés et les aménagements de poste. Le SGA s'est engagé à mettre ces groupes de travail en place, comme à chaque CTM... gageons que cette fois cela se concrétisera.

Nous avons également demandé des précisions sur le projet de transformation du corps des IEF sous le modèle des ISIC validé au ministère de l'Intérieur, et qui semble avoir été rejeté en bloc. Pour autant le corps des ISIC est ouvert au recrutement en interministériel et pourtant il semble que le MINDEF n'ait pas souhaité de recrutement dans ce corps.

En réponse, la DRHMD a reconnu que le projet pour tout le corps IEF a bien été rejeté par la FP, mais cela n'obère pas la réflexion interministérielle d'un corps technique basé sur un modèle à Bac+3. Le corps ISIC est basé sur un recrutement à Bac+5, qui impose trop de pression en matière de formation et viendrait en concurrence avec les IEF sur des emplois communs. Si le MINDEF devait faire ce choix d'ouvrir le corps des ISIC, alors il faudrait choisir entre maintenir les IEF SIC dans le corps actuel ou en sortir.

CONCLUSION

Un CTM qui a abordé de façon précise les recrutements de personnels civils pour l'année 2016 (1900 recrutements), ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps. Une réunion spécifique a eu lieu sur le sujet le 19 avril, un compte rendu FO sera diffusé dans les tous prochains jours.

Toutefois, nous ne voyons pas plus clair sur la transposition pour les personnels civils des propos du président de la République d'ici à 2019, pas plus que nous n'avons de perspective précise quant à la publication du rapport du contrôle général sur le rééquilibrage militaires-civils. Et pendant ce temps, l'horloge tourne...

Paris, le 20 avril 2016



Déclaration liminaire Force Ouvrière au Comité Technique Ministériel du 12 avril 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Le précédent Comité Technique Ministériel se tenait quelques jours seulement après les terribles attentats du 13 novembre et les propos du Président de la République devant le parlement réuni en congrès. Au cours de ce même CTM, nous vous interrogeons sur les conséquences pour les personnels civils de ces propos et de la décision, confirmée depuis, de l'arrêt des déflations d'ici à 2019. Plus qu'un arrêt des déflations, c'est même de créations de postes dont il s'agit aujourd'hui. La problématique pour **Force Ouvrière** consiste à savoir si les effectifs de personnels civils, tant sur le maintien en condition opérationnelle que sur toutes les missions de soutien nécessaires aux forces armées, sont pris en compte dans la transposition des propos du Président de la République ou si, comme à l'habitude, ils seront les oubliés de la réflexion, un peu comme si leur seule présence au sein de ce ministère obérait la capacité de nos armées à lutter contre le terrorisme.

On peut légitimement douter du résultat quand, à chaque fois qu'il s'exprime, le Président précise que ces renouvellements d'effectifs ne concerneront que les unités opérationnelles. Et comme nous savons que dans ces mêmes unités opérationnelles, les armées cachent des missions de soutien qui pourraient être assurées par des personnels civils, « la boucle est bouclée ». Sans doute nous trouverez-vous un tantinet pessimistes, voire négatifs, mais dans la mesure où nous avons une certaine habitude des mauvaises pratiques du ministère en la matière, vous comprendrez que nous attendions de ce CTM des précisions sur le sujet.

Vous le savez, depuis de nombreuses années, notre organisation place au sommet de ses revendications le rééquilibrage des effectifs militaires~civils sur les fonctions de soutien, sans laisser de côté la nécessité d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, mais je reviendrai sur ce dernier point. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en matière de rééquilibrage, il ne s'est pas passé grand-chose depuis presque 4 ans. Entre le précédent gouvernement dont on a vite compris qu'il ne ferait rien en la matière et l'actuel qui nous fait croire qu'il va finir par se passer quelque chose, seule la méthode change, le résultat, lui, reste le même. Avec néanmoins une différence, et non des moindres : non seulement il ne s'est rien passé, mais on a rabaissé au passage plus des 2/3 des mesures catégorielles. En d'autres termes, on n'a pas eu les effectifs, mais en plus on a payé ! Et si on rajoute à cela le blocage des traitements depuis 5 ans, c'est la triple peine.

D'aucuns, du moins de votre côté, diraient que nous avons quand même obtenu la rédaction d'un rapport sur la question du rééquilibrage rédigé par le contrôle général des armées. Vous nous permettrez d'attendre sa publication et qu'il nous soit communiqué avant de nous réjouir, si toutefois il ne rejoint pas la cohorte de ses prédécesseurs dans les bas-fonds du ministère où doivent finir tous les rapports qu'on commande et que l'on ne veut surtout pas appliquer. Je ne voudrais pas retourner le couteau dans la plaie, mais certains n'ont même jamais vu le jour.

Monsieur le Secrétaire Général, vous avez abordé cette question lors du précédent CTM, peut-être est-il maintenant temps de rentrer dans le concret et de nous dire si, oui ou non, ce rapport va dans le sens d'un rééquilibrage des effectifs militaires~civils et quelles sont les mesures que vous entendez mettre en œuvre pour aller dans ce sens. Je ne voudrais pas paraître rabat-joie mais, en l'occurrence, j'aimerais tout de même savoir comment vous envisagez d'engager de façon pérenne la politique du ministère dans la bonne direction en la matière, alors que vous avez perdu 4 ans et que dans un peu plus d'un an, il y aura un changement de gouvernement, quelle que soit la couleur politique des futurs élus.

Et s'il en va de cette question comme de la question salariale, tout devrait se passer étrangement dans les douze derniers mois. C'est fou ce qu'une période électorale peut changer les analyses économiques et dégager les marges de manœuvre d'un gouvernement. En ce sens, après cinq années de blocage, le ministre de la fonction publique a annoncé une augmentation du point d'indice de 1,2%, à raison de 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017, bien loin cependant des quelque 8% de perte de pouvoir d'achat pour les agents. Nous profitons donc de ce CTM pour revendiquer le déblocage des décrets salariaux des ouvriers de l'Etat. Dans la mesure où ceux-ci avaient été gelés par souci « d'équité » avec les personnels fonctionnaires, nous nous permettons de vous faire remarquer que le principe d'équité, cela marche dans les deux sens, du moins de notre point de vue qui, je veux bien le croire, diffère souvent du vôtre sur le sujet...

Et comme nous évoquons les salaires, et donc le pouvoir d'achat des agents, peut-être serait-il temps, dans cette période de préparation du budget 2017, de considérer vos personnels à la hauteur de leur engagement en inscrivant un vrai budget pour la revalorisation de la condition des personnels civils, pour le maintien d'une politique d'action sociale de qualité, et pour permettre de véritables parcours professionnels par notamment la réactivation d'un plan de requalification pour les personnels de l'ordre administratif. Ce dernier point était en l'occurrence un engagement du ministre, non respecté à ce jour.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Secrétaire Général, que la situation sociale actuelle amène plusieurs organisations syndicales à appeler les salariés à l'action et à la mobilisation. La question n'est pas tant de savoir si certaines autres considèrent PPCR, la loi travail et d'autres plans de cet acabit comme des avancées pour les salariés, ce qui en soit est déjà difficilement compréhensible ; la question consiste pour nous à ne pas laisser penser que les agents de l'Etat, fonctionnaires, contractuels ou ouvriers de l'Etat, ne seraient pas concernés par la loi travail. Ils ne sont bien évidemment pas touchés au premier chef, mais il serait naïf de penser que l'esprit directeur de cette loi, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes, si elle s'appliquait au code du travail, ne toucherait pas à court ou moyen terme le statut général ou les statuts particuliers. Si une telle politique s'appliquait à la fonction publique, ça signifierait pour notre ministère une réglementation par CMG, voire par employeur, ce que Force Ouvrière n'acceptera jamais. Ceux qui promeuvent une telle vision n'ont pas seulement d'autres revendications que les nôtres, ils n'ont tout simplement pas la même vision que nous de ce que doit être la République française.

Je ne terminerai pas cette déclaration sans évoquer la situation des personnels civils en Guyane, et notamment ce que je qualifierai d'idée fixe du commandant supérieur qui s'est donné comme objectif irréfragable de modifier les horaires de travail négociés en 2001 lors de l'instauration de la réduction du temps de travail. Après avoir voulu remettre en cause les jours « gras » et les journées continues, le général Comsup des Forces Armées en Guyane a réussi, à grand coup de provocations, de propos ou d'écrits pour le moins déplacés à l'encontre des délégués syndicaux, à bloquer toute possibilité de dialogue entre lui et les représentants des organisations syndicales. Il nous semblait pour notre part que les sujets importants ne manquaient pas en Guyane, tels que la lutte contre l'orpaillage clandestin ou la surveillance et la défense du site de Kourou, mais visiblement les horaires de travail sont tout aussi cruciaux pour le Comsup à en croire le temps que lui et ses subordonnés y passent. Non, les personnels civils en Guyane ne sont pas une bande de fainéants, et s'ils sont minoritaires, comme se plaît à le rappeler le Comsup, peut-être pourrions-nous nous pencher sur les raisons pour lesquels ils ne représentent en effet que 15% des effectifs. Pour notre part, nous avons une petite idée sur la question...

Monsieur le Secrétaire Général, il est plus que temps de mettre un terme à cette situation. Force Ouvrière a démontré sa bonne volonté, mais pour négocier il faut être au moins deux, et avec des interlocuteurs pour lesquels dialogue, civils, syndicats, ne sont pas des notions « extraterrestres ».

Monsieur le Secrétaire Général, vous aurez compris que, comme à son habitude, **Force Ouvrière** siège à un CTM avec l'espoir fou de repartir avec la satisfaction à au moins une de ses revendications. Mais peut-être n'avons-nous pas compris qu'un CTM n'était pas fait pour ça, mais plutôt pour passer plusieurs heures à étudier une multitude de textes dont l'intérêt pour les personnels civils est plus qu'hypothétique...

En fait si, nous l'avons compris, et c'est pour cela que nous n'avons jamais cru au « dialogue social rénové » que les accords de Bercy devaient promouvoir. Je sais ce que certains pensent, mais nous ne sommes pas décidés à leur appliquer le droit à l'oubli...

Je vous remercie de votre attention.